



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/88  
1<sup>er</sup> octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarantième session  
Genève, 17-20 septembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES  
ET DE L'EXAMEN SUR LES TRAVAUX DE  
SA QUARANTIÈME SESSION**

**TABLE DES MATIÈRES<sup>1</sup>**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 4	3
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5	3
II. ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION.....	6 – 9	3
III. EXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORD DE 1999 .....	10 – 25	4
IV. NÉGOCIATION D'UNE VERSION RÉVISÉE DU PROTOCOLE OU D'UN NOUVEAU PROTOCOLE RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS.....	26 – 31	8
V. SUITE DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE SUR LES MÉTAUX LOURDS.....	32 – 39	9
VI. PARTICULES.....	40 – 48	11
VII. STATUT JURIDIQUE DU PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES POUR LA COMMUNICATION DES DONNÉES.....	49 – 52	13
VIII. ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES .....	53 – 61	14
IX. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2008 .....	62	16
X. ÉLECTION DU BUREAU .....	63	16
XI. QUESTIONS DIVERSES.....	64 – 65	16
XII. ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL .....	66	16

---

<sup>1</sup> Les sections I à IX du présent document correspondent aux points 1 à 9 de l'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/WG.5/85).

## Introduction

1. La quarantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue à Genève du 17 au 20 septembre 2007.
2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention suivantes: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Communauté européenne.
3. Le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de l'EMEP<sup>2</sup>, l'Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE), le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Eurochlor, le Conseil international des associations de producteurs chimiques (ICCA), le Bureau européen de l'environnement (BEE), l'Union des industries électriques (EURELECTRIC), l'Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT) et l'Association européenne de l'industrie des semi-conducteurs (SEMI) étaient représentés.
4. La réunion était présidée par M. R. Ballaman (Suisse).

### I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour (ECE/EB.AIR/WG.5/87) a été adopté.

### II. ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

6. Le Groupe de travail a examiné le rapport de sa trente-neuvième session (ECE/EB.AIR/WG.5/86).
7. La délégation néerlandaise a proposé les modifications suivantes:
  - a) Paragraphe 53: supprimer les mots «contrairement à ce qu'avait demandé l'Organe exécutif» à la fin de la première phrase;
  - b) Remplacer le paragraphe 54 par le paragraphe suivant:

«M. Sliggers (Pays-Bas), au nom du Bureau du Groupe de travail, a présenté un document informel destiné à faire suite à la demande de l'Organe exécutif concernant le Protocole relatif aux POP (ECE/EB.AIR/89, par. 26 e) i) et ii)). Le document résume les modifications possibles des annexes au Protocole au vu des résultats des travaux menés par l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants pour déterminer si les résultats (des réévaluations et de l'actualisation des informations concernant les valeurs limites des émissions et les meilleures techniques disponibles (MTD)) étaient suffisants et efficaces. Les options de gestion pour les sept nouvelles substances devraient être intégrées dans

---

<sup>2</sup> Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

le document après la réunion de l'Équipe spéciale, en juin 2007. M. Sliggers a prié le secrétariat de déposer ce document sur le site Web du Groupe de travail et a invité les délégations à faire part de leurs commentaires et de leurs réactions avant la mi-juin. À sa quarantième session, le Groupe de travail pourrait disposer du document dans les trois langues de travail de la Convention.»

8. La délégation canadienne a proposé la modification suivante: insérer un paragraphe 53 *bis*, comme indiqué ci-après:

«Le Canada a exprimé des craintes quant à la façon dont les documents informels étaient présentés à cet organe. En tant que membre du Bureau du Groupe de travail des stratégies et de l'examen de la présente session, le Canada a noté que ce document informel ne devait pas être présenté au nom du Bureau.»

9. Le Groupe de travail a adopté, après l'avoir ainsi modifié, le rapport de sa trente-neuvième session tel qu'il figurait dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/86.

### **III. EXAMEN DU PROTOCOLE DE GÖTEBORG DE 1999**

10. Le secrétariat a présenté le projet de rapport d'examen du Protocole de Göteborg de 1999 (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/7). Un certain nombre de délégations ont fait des commentaires et des suggestions concernant les différents chapitres du document.

11. La délégation belge a rappelé qu'aux termes du paragraphe 7 de l'article 3 les Parties étaient tenues d'examiner, au plus tard lors de la deuxième session de l'Organe exécutif suivant l'entrée en vigueur du Protocole, les valeurs limites afférentes à la teneur en composés organiques volatils des produits ne figurant pas dans les annexes VI ou VIII, dans le but d'adopter une annexe couvrant ces produits, et a appelé l'attention sur le fait que ce travail n'avait toujours pas commencé.

12. M. R. Maas, Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a présenté les résultats des travaux de l'Équipe spéciale, en particulier le projet de document d'examen du Protocole de Göteborg, qui tendaient à montrer que les avantages obtenus dépassaient les coûts liés à la réduction des émissions, alors que les effets positifs sur la santé et les écosystèmes étaient inférieurs aux estimations initiales, et que de nouvelles mesures devraient être prises pour atteindre les charges et les seuils critiques. Il a également souligné les conclusions de l'Atelier sur une lutte efficace par rapport à son coût contre la pollution atmosphérique en milieu urbain, et en particulier une proposition concernant une nouvelle méthode de calcul des accroissements urbains destinée à améliorer les estimations des niveaux d'exposition des populations en Europe. Il fallait toutefois noter que des incertitudes importantes subsistaient, en particulier s'agissant de la combustion de biomasse en milieu rural.

13. M. M. Amann (CMEI) a rendu compte des progrès des modèles d'évaluation intégrée. Il a présenté les tendances des émissions calculées sur la période 1990-2020 pour les Parties ayant et n'ayant pas ratifié le Protocole de Göteborg, ainsi que pour les Parties membres et non membres de l'Union européenne (UE). Il a mis en évidence un certain nombre de mesures spécifiques destinées à réduire davantage les émissions dans les pays non membres de l'UE compris dans le champ de modélisation de l'EMEP et n'ayant pas ratifié le Protocole de Göteborg.

14. M. T. Johannessen, Président du Groupe de travail des effets, a rendu compte du document du Groupe de travail consacré à l'examen du Protocole de Göteborg de 1999 (ECE/EB.AIR/WG.1/2007/14), document qui pouvait être considéré comme une extension du rapport de fond sur l'examen et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et des tendances observées (résumé dans le document ECE/EB.AIR/WG.1/2004/14/Rev.1). Il a noté que le Protocole avait contribué à réduire les risques dans toute la région de la CEE. Toutefois, il a également souligné que l'azote en particulier demeurerait un problème omniprésent. Les charges critiques définies pour l'azote étaient peut-être trop importantes dans certaines zones à dépôts peu élevés.
15. M. K. Smith (Royaume-Uni), Président du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, a présenté les résultats de la huitième réunion du Groupe d'experts, ainsi que les résultats de la rencontre entre ce même groupe et un groupe d'experts de l'agriculture et de la nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, qui s'est déroulée à Braunschweig (Allemagne), le 26 avril 2007 (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/12). Il a appelé l'attention sur les dernières modifications apportées au document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac, que le Groupe d'experts avait mis à jour (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/13), et sur les domaines prioritaires définis pour la suite des travaux sur l'ammoniac, y compris l'évaluation des coûts des mesures de réduction, la collecte des données sur l'activité de l'agriculture et la mise à jour régulière du document d'orientation.
16. M. Maas a rendu compte des résultats de l'atelier «Saltsjöbaden 3», appelant l'attention sur les recommandations se rapportant aux couplages avec des questions afférentes au changement climatique, aux perspectives à long terme et aux technologies naissantes, à la participation accrue des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et à l'approche intégrée de l'azote.
17. La délégation du Royaume-Uni a communiqué des informations complémentaires concernant la proposition du Royaume-Uni et des Pays-Bas de prendre la direction d'une équipe spéciale sur l'azote réactif dont l'objectif serait d'élaborer une approche plus intégrée de la maîtrise de la pollution par l'azote dans le cadre de la Convention. Elle a souligné qu'une telle équipe spéciale reprendrait les travaux du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, mais qu'elle en élargirait la portée et établirait des liens avec les autres organes relevant de la Convention et avec les autres conventions et organisations internationales, traitant des questions afférentes à l'azote.
18. Après un débat, les délégations sont convenues qu'étant donné la nature intégrée des travaux sur l'azote, l'équipe spéciale dont il est question devrait être créée au sein du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, mais qu'elle devrait aussi soumettre des informations au Groupe de travail des effets et à l'Organe directeur de l'EMEP. Les délégations ont également souligné l'importance de la collaboration et de la coordination avec les travaux de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée pour éviter les chevauchements et utiliser les synergies.
19. Le Président a noté que l'atelier sur les modèles d'évaluation intégrée pour l'azote, qui sera organisé en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le CMEI à Laxenburg (Autriche), du 28 au 30 novembre 2007, permettra de préciser les missions de la nouvelle équipe spéciale.

20. La délégation néerlandaise a fait savoir au Groupe de travail que la quatrième Conférence internationale sur l'azote aurait lieu au Brésil du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2007 (<http://www.nitrogen2007.com>).

21. M. T. Pignatelli (Italie) et M. J.-G. Bartaire (France), Coprésidents du Groupe d'experts des questions technico-économiques, ont rendu compte des résultats de la onzième réunion du Groupe d'experts et de l'Atelier sur les nouvelles techniques de réduction de la pollution atmosphérique, tenus à Rome les 2 et 3 avril 2007 (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/11), et ont appelé l'attention sur la poursuite de l'élaboration de la méthode relative aux grandes installations de combustion, sur le nouveau sous-groupe d'experts des nouvelles technologies mis en place par l'ADEME pour traiter spécifiquement des moyens techniques permettant de réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de composés organiques volatils (COV), de matières particulaires (MP) et de gaz à effet de serre par ces installations d'ici à 2030, et sur un atelier que le Groupe d'experts organiserait à Almaty (Kazakhstan) au cours du printemps ou de l'été 2008 dans le but de promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC et d'examiner plus spécifiquement les nouvelles technologies permettant de réduire les émissions dans l'industrie du ciment, du pétrole et de l'énergie.

22. Le Président a invité le secrétariat à requérir des Parties à la Convention qu'elles désignent des experts en vue de participer aux travaux du Groupe d'experts.

23. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité des contributions des équipes spéciales, des groupes d'experts et des centres aux travaux entrepris dans le cadre de l'examen du Protocole de Göteborg;

b) A approuvé le rapport principal modifié sur l'examen du Protocole de Göteborg et a noté que les préparatifs du premier examen prévu en application du paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole étaient achevés;

c) A prié le secrétariat de soumettre la version modifiée du rapport pour examen à l'Organe exécutif;

d) A recommandé à l'Organe exécutif d'envisager, sur la base des conclusions de l'examen et en application du paragraphe 12 de l'article 3, de charger le Groupe de travail de commencer à négocier, en 2008, sur de nouvelles obligations relatives à des réductions d'émission, avec pour objectif de présenter les résultats de ces travaux à l'Organe exécutif, à sa vingt-septième session, en décembre 2009;

e) A recommandé que les travaux menés à cette fin, en particulier, i) fixent des objectifs environnementaux clairs; ii) prennent en compte les modèles optimum de scénarios sans exclure l'élaboration d'approches différenciées en fonction des régions de la CEE; iii) prennent en compte les discussions pertinentes en cours au sein d'autres processus politiques; iv) portent sur l'introduction de davantage de flexibilité dans les annexes; et v) explorent la possibilité de mettre en place une procédure accélérée de modification des annexes;

f) A exprimé sa satisfaction au vu des travaux de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et du CMEI; a reconnu les incertitudes liées à l'utilisation des meilleurs informations disponibles concernant les projections d'émissions pour les Parties non membres de l'UE; a instamment prié les Parties de veiller à soumettre toutes les données disponibles concernant l'énergie et les projections d'émissions aux fins du travail de modélisation d'évaluation intégrée avant la date officielle de clôture de la collecte des données (15 février); et a invité le CMEI à produire une synthèse des informations relatives aux tendances de référence des émissions pour les pays parties et non parties, ainsi que pour les options disponibles en matière de réduction, et à soumettre cette synthèse à l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session;

g) A reconnu que les Parties devaient, en application du paragraphe 7 de l'article 3, entreprendre des travaux pour définir des valeurs limites pour la teneur des produits en COV, et a décidé de se saisir de la question lors de futures négociations sur de nouvelles obligations en matière de réduction d'émissions;

h) S'est félicité des progrès faits par le Groupe d'experts des réductions des émissions d'ammoniac et a pris acte des résultats de sa onzième réunion, et s'est félicité, en outre, de la contribution du Groupe d'experts à la révision du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques;

i) A approuvé la mise à jour du document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/13), et a décidé de la soumettre pour adoption à l'Organe exécutif en tant que version révisée du chapitre V du document d'orientation concernant le Protocole de Göteborg (EB.AIR/1999/2);

j) S'est félicité de la proposition du Royaume-Uni et des Pays-Bas de diriger une équipe spéciale sur l'azote réactif et a invité ces deux délégations à rédiger, en coopération avec le secrétariat, un mandat à soumettre à l'examen de l'Organe exécutif; a recommandé que le nouveau groupe continue à travailler sur l'ammoniac, notamment sur la mise à jour technique du Code de bonne pratique agricole;

k) A pris note des conclusions de la onzième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques et s'est félicité des travaux qu'il a consacrés aux valeurs limites d'émissions pour les chaudières, les appareils de chauffage industriel et les véhicules utilitaires lourds, dans le but de modifier les annexes IV, V et VIII du Protocole de Göteborg;

l) A invité le Groupe d'experts des questions technico-économiques à commencer à travailler en vue d'une possible révision du Protocole de Göteborg et de ses annexes, y compris par le biais d'une révision des documents d'orientation relatifs à l'oxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), aux NO<sub>x</sub> et aux COV;

m) A reconnu la nécessité de poursuivre les travaux sur les nouvelles technologies et a invité le Groupe d'experts des questions technico-économiques à éclaircir, en collaboration avec les experts nationaux et le CMEI, l'ordre des priorités défini à sa onzième réunion (concernant les biocombustibles, l'utilisation de la biomasse, la capture et la séquestration du carbone, et l'hydrogène, y compris l'analyse du cycle de vie), et à préciser les éléments de ces travaux qu'il soumettrait pour examen au Groupe de travail à sa quarante et unième session;

n) A souligné l'importance des activités de création de capacités dans les pays de l'EOCAC et s'est félicité de l'initiative du Groupe d'experts des questions technico-économiques d'organiser un atelier sur les techniques de réduction des émissions à Almaty (Kazakhstan) en 2008.

24. Les délégations norvégienne et suisse ont estimé, s'agissant de la décision e) énoncée plus haut, que les modèles d'évaluation intégrée et les modèles de scénarios optimisés dans la perspective de la préparation de la révision du Protocole de Göteborg devraient couvrir toute la zone géographique de l'EMEP.

25. La délégation des États-Unis a appelé l'attention sur le processus permettant de proposer des modifications, décrit à l'article 13 du Protocole de Göteborg et à l'article 13 du Protocole relatif aux métaux lourds.

#### **IV. NÉGOCIATION D'UNE VERSION RÉVISÉE DU PROTOCOLE OU D'UN NOUVEAU PROTOCOLE RELATIF AUX POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

26. M. Sliggers, Coprésident de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP), a présenté le rapport de la sixième réunion de l'Équipe spéciale tenue à Vienne en juin 2007 (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/14). Il a exposé les différentes solutions permettant de gérer les sept «nouvelles» substances reconnues comme POP par les Parties au Protocole<sup>3</sup>, ainsi que les solutions qui pourraient permettre de les inclure dans le Protocole. En outre, M. Sliggers a présenté un document informel concernant un projet de mise à jour des annexes au Protocole relatif aux POP, que les Pays-Bas ont publié en anglais, français et russe.

27. La délégation canadienne a fait part de ses craintes quant à la nature juridique du document informel sur les POP, mais aussi quant à la façon dont les documents informels étaient traités par le Groupe de travail en règle générale. Le secrétariat a précisé que toutes les Parties à la Convention avaient la possibilité de soumettre, par son intermédiaire, des documents informels renfermant des informations de fond intéressant les organes de suivi de la Convention, et que le contenu de ces documents informels n'était sujet ni à approbation ni à adoption.

28. Les États-Unis ont noté que l'Équipe spéciale des POP avait conclu que, pour les sulfonates de perfluorooctane (SPFO) et 96 substances apparentées, les informations ne font que développer les valeurs numériques indicatives figurant dans la décision 1998/2 de l'Organe exécutif.

29. M. Johannessen a appelé l'attention sur la nécessité de poursuivre les travaux sur les POP. Il a mentionné les conclusions pertinentes relatives aux effets sur la santé rapportées par l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique en 2003, et l'étude des effets sur les écosystèmes aquatiques du Programme international concerté (PIC) pour les eaux.

---

<sup>3</sup> Hexachlorobutadiène (HCBD), octabromodiphényléther (OctaBDE), pentachlorobenzène (PeCB), pentabromodiphényléther (Penta-BDE), sulfonates de perfluorooctane (SPFO), naphthalènes polychlorés (PCN) et paraffines chlorées à chaîne courte (SCCP).



30. M. C. Lindemann (Allemagne), membre du groupe spécial d'experts juridiques créé par le Groupe de travail, a communiqué des informations sur la suite des consultations que le groupe avait entamées concernant les deux solutions possibles pour accélérer la procédure de modification des annexes au Protocole sur les POP, exposées dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/5. Il a expliqué que les commentaires des délégations à propos de ce document portaient sur des points de détail de rédaction, et n'appelaient aucune modification importante du texte.

31. Le Groupe de travail:

a) S'est félicité du travail accompli par l'Équipe spéciale sur les POP pour apporter des révisions techniques et proposer des solutions en vue de gérer les sept substances reconnues comme POP par les Parties au Protocole lors des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions de l'Organe exécutif, à savoir le HCB, l'octa-BDE, le PCN, le PeCB, le SCCP, le pentaBDE et les SPFO;

b) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/14) et a décidé de le soumettre à l'Organe exécutif pour examen;

c) A pris note du rapport sur les solutions permettant de mettre en place une procédure accélérée de modification (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/5), et a décidé de le soumettre à l'Organe exécutif pour examen;

d) A recommandé à l'Organe exécutif d'étudier la possibilité de prévoir un mandat de négociation en vue d'apporter des modifications au Protocole sur les POP à soumettre à l'Organe exécutif à sa vingt-sixième session, en 2008. Ce mandat du Groupe de travail devrait couvrir: i) la réévaluation programmée des dispositions se rapportant aux substances et la révision potentielle des dispositions du Protocole afférentes aux meilleures techniques disponibles (MTD) et aux valeurs limites d'émissions; ii) l'inclusion des sept «nouvelles» substances aux annexes au Protocole; et iii) une procédure accélérée de modification des annexes. Toute modification éventuelle devra être portée à la connaissance des Parties au moins quatre-vingt-dix jours avant la réunion de l'Organe exécutif au cours de laquelle elle sera présentée, conformément à l'article 14 du Protocole.

## **V. SUITE DE L'EXAMEN DU PROTOCOLE SUR LES MÉTAUX LOURDS**

32. M. D. Jost (Allemagne), Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds, a présenté les conclusions adoptées par l'Équipe spéciale à l'issue de sa quatrième réunion, tenue à Vienne du 6 au 8 juin 2007 et consacrée aux solutions potentielles pour réduire davantage les émissions des métaux lourds énumérés à l'annexe I du Protocole sur les métaux lourds, à la fois pour les sources fixes et pour les produits (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/15), ainsi que des propositions pour la suite des travaux. Il a souligné que, dans de nombreux pays, les émissions de métaux lourds étaient sous-estimées et que des mesures supplémentaires permettraient de réduire sensiblement les émissions dans les zones où les charges critiques étaient encore dépassées. Il a appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer les annexes techniques et de mettre en œuvre le Protocole de façon plus systématique.

33. M. J. Schneider (Autriche), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a fait savoir qu'à sa trente et unième session l'Organe directeur de l'EMEP avait conclu qu'il y avait lieu d'améliorer la qualité des données officielles sur les émissions de métaux lourds, de recevoir des données d'observation propres à améliorer les modèles utilisés, d'étendre le maillage de l'EMEP pour 2008 à une grande partie des pays de l'EOCAC aux fins de la réalisation des modèles, et d'intensifier le travail de surveillance pour l'ensemble de cette région.

34. La délégation allemande a fait savoir que, selon la position concertée des pays membres de l'UE, le résultat de l'examen mené pour déterminer si le Protocole était suffisant avait montré qu'il y avait lieu d'améliorer les annexes. Deuxièmement, afin d'accroître le nombre de ratifications, le secrétariat devrait exhorter les pays n'ayant pas encore ratifié le Protocole à rendre compte des problèmes rencontrés.

35. La délégation norvégienne a proposé de commencer la révision du Protocole dès que possible, afin de renforcer les mesures de réduction visant les métaux lourds prioritaires et de réduire leur impact sur les écosystèmes, tout en s'attachant à promouvoir de nouvelles ratifications du Protocole.

36. Les délégations américaine et canadienne ont noté que l'examen entrepris pour déterminer si le Protocole était suffisant et efficace et les travaux menés par la suite par l'Équipe spéciale n'avaient pas permis de constituer une base technique suffisante pour entreprendre une révision du Protocole et que les efforts devraient dorénavant porter sur l'augmentation du nombre de ratifications du Protocole, par exemple en organisant des ateliers et en élaborant un document d'orientation consacré à la mise en œuvre du Protocole et aux travaux menés dans le cadre du Programme global sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de réduire les émissions mondiales de mercure.

37. La délégation néerlandaise a évoqué les chiffres contenus dans le tableau 1 du document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/15 qui indiquaient que, même s'il était pleinement mis en œuvre, le Protocole ne permettrait de réduire les émissions que de 3 %. Il a également affirmé que, même si de nouvelles ratifications permettraient de nouvelles réductions des émissions, il faudrait mettre le Protocole à jour pour prendre en compte les meilleures techniques disponibles existantes. Par ailleurs, il craignait que l'éventuelle convention du PNUE sur les émissions globales de mercure ne soit pas pleinement applicable avant 2020.

38. La délégation suisse a noté que les effets des trois métaux lourds régis par le Protocole confirmaient leur caractère de priorité, et a appelé l'attention sur la nécessité d'améliorer le Protocole, notamment en y introduisant un certain degré de souplesse, par exemple par des différenciations de calendriers ou d'application entre les sous-régions.

39. Le Groupe de travail:

a) A rendu hommage au Président sortant de l'Équipe spéciale des métaux lourds, M. Jost (Allemagne), pour son endurance et son abnégation au service de la Convention, et a remercié les experts et les autres organes subsidiaires pour leurs contributions techniques;

- b) A pris note des solutions proposées dans le but de réduire davantage les émissions des métaux lourds énumérés à l'annexe I du Protocole telles qu'elles figurent dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/15;
- c) S'est félicité de la proposition de l'Allemagne de poursuivre son travail de chef de file de l'Équipe spéciale des métaux lourds, et a pris acte de la désignation par ce pays de M<sup>me</sup> Katja Kraus comme nouvelle Présidente;
- d) A souligné qu'en application du paragraphe 4 de l'article 10 du Protocole relatif aux métaux lourds les Parties devraient, sur la base des conclusions de l'examen réalisé en 2006 pour déterminer si le Protocole était suffisant et efficace et des travaux ultérieurs, élaborer un plan de travail sur de nouvelles mesures propres à réduire les émissions atmosphériques des métaux lourds énumérés à l'annexe I;
- e) A souligné la nécessité d'améliorer les données sur les émissions de métaux lourds;
- f) S'est félicité de la proposition de l'Équipe spéciale d'organiser, à l'intention des pays de l'EOCAC, un atelier destiné à promouvoir la ratification du Protocole et de rendre compte des résultats de cet atelier au Groupe de travail à sa quarante-deuxième session, et l'a invitée à étudier la possibilité d'organiser un nouvel atelier au Bélarus, en 2009;
- g) Afin d'appuyer l'élaboration du plan de travail, a invité l'Équipe spéciale des métaux lourds:
- i) À examiner les solutions techniques qui permettraient de mettre à jour et/ou de modifier l'annexe III pour tenir compte des dernières avancées technologiques en matière de réduction des émissions de métaux lourds, en particulier dans le but de susciter de nouvelles ratifications;
  - ii) À examiner les solutions techniques qui permettraient de mettre à jour et/ou modifier l'annexe IV dans le but de susciter de nouvelles ratifications;
  - iii) À examiner, du point de vue technique, les implications potentielles des solutions proposées au titre des sous-alinéas i et ii sur les autres annexes, en tenant compte des commentaires reçus, notamment, des Parties à la Convention qui n'ont pas encore ratifié le Protocole;
  - iv) À rendre compte de ses conclusions au Groupe de travail à sa quarante-deuxième session, en septembre 2008.

## VI. PARTICULES

40. M. J. Rea (Royaume-Uni), Coprésident du Groupe d'experts des matières particulaires, a présenté le rapport de synthèse du Groupe d'experts (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/18), et a appelé l'attention sur la complexité de la question des PM et sur les conclusions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant leurs effets sur la santé humaine. Il a évoqué la conclusion du CMEI concernant le rôle des PM<sub>2,5</sub> primaires et secondaires dans la diminution de l'espérance de vie et, en particulier, le fait que les particules secondaires étaient à l'origine des trois quarts de cette diminution.

41. M. Rea a présenté les six solutions identifiées par le Groupe d'experts pour traiter la question des PM dans le contexte de la Convention, soulignant que beaucoup de ces solutions pouvaient être combinées entre elles et précisant que, dans bien des cas, il fallait établir des compromis, par exemple entre la réduction des effets et les pertes de compétitivité, ou entre la flexibilité et la rigidité réglementaire. Le Groupe d'experts avait relevé que différents protocoles pouvaient être utilisés, mais il n'avait pas examiné les avantages respectifs de chacun d'eux. M. Rea a souligné que le choix de telle ou telle solution ne relevait pas des attributions du Groupe d'experts, mais plutôt d'une décision politique.

42. M. Rea a également insisté sur la nécessité de coordonner la suite des travaux sur les PM par des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'aide du modèle GAINS. Si les PM<sub>2,5</sub> devaient être traitées, la raison d'être des particules grossières (PM<sub>10</sub>-PM<sub>2,5</sub>) était moins évidente, mais ces particules pouvaient être traitées dans les annexes techniques, car il était inapproprié d'appliquer des plafonds d'émissions. Les améliorations des inventaires, des mesures et des modèles d'émissions de PM, ainsi que de la compréhension de leurs effets sur la santé, seraient utiles.

43. Au cours du débat qui a suivi, le Groupe de travail a approuvé les conclusions du Groupe d'experts, mais il ne s'est pas prononcé sur le choix de telle ou telle des solutions présentées. Une délégation préférerait qu'une future réglementation relative aux PM soit incorporée dans une version révisée du Protocole de Göteborg, mais elle a noté que d'autres solutions pouvaient aussi être envisagées. Il a également été relevé que les futurs plafonds des émissions devraient porter sur la réduction des PM primaires et secondaires.

44. Les délégations américaine et canadienne ont informé le Groupe de travail sur les négociations que ces deux pays s'apprêtaient à mener sur un accord bilatéral relatif à la réduction des émissions de PM.

45. Une délégation a proposé que le Groupe d'experts soit invité à établir un projet d'annexes techniques sur les PM.

46. M. Schneider a informé le Groupe de travail sur les travaux concernant les mesures, les modèles et les inventaires d'émissions de PM. Il a appelé l'attention sur le rapport d'évaluation consacré aux PM, établi par l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, qui a évalué les PM au niveau des pays et au niveau européen. Il a souligné que des incertitudes demeuraient concernant les inventaires d'émissions, malgré les améliorations progressives d'année en année. On s'attendait que le chapitre actualisé du Guide EMEP/CORINAIR sur les inventaires des émissions atmosphériques sur les PM aident les Parties à améliorer la qualité de leurs inventaires d'émissions de PM. M. Schneider a appelé l'attention sur les limites concernant les données d'émissions primaires, et en particulier sur les incertitudes concernant la combustion de bois et la formation d'aérosols organiques secondaires. Il a souligné l'importance des données de surveillance dans l'amélioration du modèle de l'EMEP.

47. M. Johannessen a présenté les travaux du Groupe de travail des effets concernant les PM et, en particulier, les travaux de l'Équipe spéciale de la santé. Il a appelé l'attention sur la recommandation visant à prendre en compte les PM<sub>2,5</sub> ou, dans certains cas, les PM<sub>10</sub>, comme indicateurs de risques sanitaires. Il a souligné que rares étaient les éléments permettant de conclure à l'existence d'un seuil en deçà duquel il n'y aurait aucun effet néfaste sur la santé.

M. Johannessen a noté que le rapport de l'Équipe spéciale de la santé (ECE/EB.AIR/WG.1/2007/12) renfermait des informations détaillées sur les PM dans les pays de l'EOCAC. Il a également appelé l'attention sur les effets néfastes des PM sur certaines matières et a noté que le PIC des matières était saisi de cette question.

48. Le Groupe de travail:

a) A exprimé sa satisfaction au vu des travaux du Groupe d'experts des particules, a pris note de son rapport (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/18) et des conclusions contenues dans ledit rapport, et a décidé de soumettre le rapport à l'Organe exécutif et de prendre en compte ses conclusions et recommandations lors des futures discussions consacrées aux PM;

b) A reconnu que les PM secondaires étaient couvertes par le Protocole de Göteborg et que les PM primaires étaient partiellement couvertes par le Protocole relatif aux métaux lourds;

c) A invité les pays chefs de file du Groupe d'experts, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni, à explorer, du point de vue politique, les moyens de traiter les PM dans le contexte de la Convention, à proposer des solutions susceptibles d'être examinées plus avant par le Groupe d'experts, et à rendre compte de ses travaux au Groupe de travail à sa quarante et unième session.

## **VII. STATUT JURIDIQUE DU PROJET DE RÉVISION DES DIRECTIVES POUR LA COMMUNICATION DES DONNÉES**

49. M. Schneider a rendu compte des conclusions de l'Organe directeur de l'EMEP concernant les Directives pour la communication des données d'émissions, notant que les données d'émissions sont nécessaires non seulement pour contrôler le respect des normes mais aussi pour orienter les décisions. Il est donc important de rendre les Directives aussi efficaces que possible. L'Organe directeur avait conclu que le projet de directives révisé par l'Équipe spéciale des inventaires et des projections d'émissions était, du point de vue technique, prêt à être adopté en 2007, mais que les modèles révisés ne pourraient être utilisés comme base de communication des émissions qu'à partir de 2009. M. Schneider a insisté sur le fait que les Directives devaient faire une place identique aux projections et aux émissions, et a invité les pays à soumettre des données de projections aussi pour 2030 et 2050, à savoir des délais non contraignants.

50. M<sup>me</sup> C. Hamilton (Royaume-Uni), membre du groupe spécial d'experts juridiques, a exposé les conclusions du groupe concernant le statut juridique des Directives sur la communication des données d'émissions et les moyens qui pourraient permettre de les renforcer (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/16), expliquant toutefois qu'il n'était pas possible de faire des Directives une norme juridiquement contraignante et que, dans le cas des instruments juridiquement contraignants, le futur est préféré au conditionnel. Les moyens permettant de renforcer les dispositions des Directives consistaient notamment: à leur donner force obligatoire par une décision de l'Organe exécutif, dans le prolongement des décisions antérieures concernant la communication des données d'émissions (2002/10 et 2005/1); à réviser le texte de façon à le rendre plus rigoureux et plus concis; à poursuivre l'examen du mécanisme de communication des données; à publier les constatations; et à analyser les raisons sous-jacentes à l'insuffisance des données communiquées.

51. M. J. Sliggers a appelé l'attention sur le fait que les Directives renfermaient un certain nombre de questions d'ordre politique qui méritaient d'être éclaircies, et que la communication des données d'émissions relatives aux POP n'était pas suffisamment reflétée.

52. Le Groupe de travail:

a) A pris note des conclusions du groupe spécial d'experts juridiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/16) et a remercié les experts juridiques de leurs travaux;

b) A réaffirmé la nécessité d'améliorer la qualité et la comparabilité des données d'émissions communiquées;

c) A invité le groupe spécial d'experts juridiques à consulter les coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections d'émissions et à explorer plus avant toutes les possibilités déjà offertes par les clauses existantes de la Convention et des protocoles y annexés, afin de donner force obligatoire à tout ou partie des Directives pour les Parties à ces instruments, et d'élaborer des décisions que le Groupe de travail pourrait recommander à l'Organe exécutif d'adopter à sa vingt-sixième session. Le groupe devrait par ailleurs examiner plus avant les moyens possibles de simplifier la formulation du projet de directives, à la fois pour le renforcer et pour le rendre plus concis et plus explicite. Il devrait rendre compte des résultats de ses travaux au Groupe de travail à sa quarante et unième session, au printemps 2008.

## VIII. ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

53. Le secrétariat a fourni des informations sur l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion du charbon propres en Asie centrale (CAPACT). Il a présenté le Plan d'action révisé pour les pays de l'EOCAC, qui fait suite aux recommandations adoptées à l'issue de l'atelier «Saltsjöbaden 3».

54. La délégation biélorussienne a relevé que le Plan d'action révisé pour les pays de l'EOCAC traduisait fidèlement ces recommandations, en insistant sur l'importance d'un appui méthodologique au travail de compilation des inventaires d'émissions. Elle a en outre noté que plus de 50 % des émissions dans les pays de l'EOCAC provenaient de sources mobiles. Un autre aspect important était l'aide à la préparation des plans nationaux de mise en œuvre des protocoles, ainsi que la réalisation d'une évaluation environnementale et économique de cette mise en œuvre et la création de stations EMEP, en particulier la formation. La délégation biélorussienne a proposé d'envisager, dans le cadre du projet CAPACT, un projet de renforcement des capacités des pays de l'EOCAC en matière de gestion de la qualité de l'air, d'amélioration des inventaires d'émissions et de réduction des émissions provenant de sources mobiles.

55. La représentante de la Géorgie a informé le Groupe de travail des mesures prises par son pays en vue d'adhérer au Protocole EMEP. Elle a également fait savoir que l'installation d'une station de surveillance de niveau I à Abastoumani avait été achevée au mois d'août avec l'appui de la Norvège, et que les mesures devaient commencer en octobre.

56. Le représentant de l'Arménie a fait savoir au Groupe de travail que la création d'une station de surveillance EMEP de niveau I était en cours. Le matériel devait être acheté au début de l'année 2008 avec l'aide de la Norvège, et on s'attendait à ce que la station soit mise en service au cours du second semestre de cette même année.
57. M. Schneider a fait savoir au Groupe de travail que la région de l'EOCAC faisait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Organe directeur de l'EMEP, et que les ressources consacrées à la coopération seraient en augmentation l'année prochaine.
58. M. Johannessen a noté que tous les programmes du Groupe de travail des effets comportaient un volet spécial sur le renforcement de la participation des pays de l'EOCAC aux plans de travail adoptés dans le cadre de ces programmes, et que le premier résumé des activités avait été présenté au Groupe de travail à sa vingt-sixième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2007/3).
59. La délégation tchèque a appelé l'attention sur la subvention qu'elle avait, par l'intermédiaire du secrétariat, versé à Moldova pour l'aider dans la mise en œuvre des trois protocoles les plus récents annexés à la Convention.
60. Le représentant des Pays-Bas a indiqué que les Pays-Bas avaient versé 40 000 euros au Fonds d'affectation spéciale destiné à assister les pays en transition. Il a souligné l'importance d'une participation active des représentants des pays de l'EOCAC aux réunions des groupes d'experts et des équipes spéciales. Il a invité les pays chefs de file à diffuser, avec l'appui du secrétariat, des informations concernant les aides financières disponibles pour chaque réunion.
61. Le Groupe de travail:
- a) S'est félicité des résultats du projet CAPACT et des plans établis par le secrétariat pour poursuivre la mise en œuvre du projet;
  - b) A approuvé le Plan d'action pour les pays de l'EOCAC contenu dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17, et a recommandé que ce plan d'action soit soumis à l'Organe exécutif pour adoption;
  - c) A souligné la nécessité d'augmenter le nombre de ratifications des protocoles et, à cette fin:
    - i) A relevé la nécessité d'identifier les problèmes rencontrés dans le cadre des processus de ratification et les mesures à prendre pour y remédier, et a prié le secrétariat d'écrire aux États non parties au Protocole sur l'EMEP, au Protocole relatif aux métaux lourds, au Protocole relatif aux POP et au Protocole de Göteborg, les invitant à partager leurs expériences avec le Groupe de travail à sa quarante et unième session;
    - ii) A relevé la nécessité d'appuyer les efforts entrepris par les pays pour ratifier les protocoles et a invité le secrétariat à achever dès que possible les documents d'orientation sur la mise en œuvre des trois protocoles les plus récents, et à les publier en russe;

d) S'est félicité des progrès réalisés dans les pays de l'EOCAC, en particulier de la création de sites de surveillance EMEP dans certains pays avec l'appui du Gouvernement norvégien;

e) S'est félicité des activités bilatérales entreprises par les Parties pour appuyer, notamment par une assistance technique, les efforts menés par les pays en transition pour mettre en œuvre les protocoles annexés à la Convention et y adhérer et, en particulier, l'appui apporté par la République tchèque et par les Pays-Bas respectivement à Moldova et aux pays d'Europe du Sud-Est;

f) A noté que des ressources étaient nécessaires pour appuyer les projets dans les pays en transition, particulièrement l'action d'un coordonnateur pour les activités actuellement menées par le secrétariat;

g) A invité les Parties à continuer d'alimenter le Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en transition à participer aux activités menées dans le contexte de la Convention.

## **IX. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2008**

62. Le Groupe de travail a examiné son projet de plan de travail pour 2008 (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/19) et a décidé d'y apporter un certain nombre de modifications. Il a prié le secrétariat d'incorporer ces modifications dans une version révisée du document et de soumettre cette nouvelle mouture à l'Organe exécutif pour examen.

## **X. ÉLECTION DU BUREAU**

63. M. P. Jilek (République tchèque), M<sup>me</sup> N. Karpova (Fédération de Russie) et M. Sliggers (Pays-Bas) ont été réélus Vice-Présidents du Groupe de travail. Le Groupe de travail a remercié M<sup>me</sup> C. Heathwood (Canada) de son action en tant que Vice-Présidente. Enfin, M<sup>me</sup> K. Scavo (États-Unis) a été élue Vice-Présidente.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

64. Le Président a rappelé que la quarante et unième session du Groupe de travail se tiendrait du 14 au 18 avril 2008. Il a proposé que la date de la quarante-deuxième session soit provisoirement fixée entre le 1<sup>er</sup> et le 5 septembre 2008, en attendant que l'Organe exécutif prenne une décision à sa vingt-cinquième session.

65. Le Président a informé le Groupe de travail d'une proposition préliminaire de la délégation suédoise en vue de la célébration du trentième anniversaire de la Convention, en 2009, à soumettre à l'examen du Bureau de l'Organe exécutif.

## **XII. ADOPTION DES DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL**

66. Conformément à la pratique révisée adoptée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session, le Groupe de travail a adopté les décisions prises en cours de session.

-----